

POUR LES AMIS, C'EST TOUS LES JOURS NOËL

Au fil des conseils municipaux, un nom de société bien connue des Fonsorbais revient régulièrement : il s'agit de la société Miatto Promotion. Plus gros promoteur de la commune, on lui doit le Centre Commercial Nicolas 2, le Clos Albert 1er, le lotissement des Pyrénées et surtout la ZAC du Banayre. Cette même société va construire le centre commercial des Portes du Gers, est propriétaire des terrains de La Martinette (à gauche en sortant de Fonsorbes vers Saint Lys) et des terrains derrière le lycée. Bref, une présence incontournable pour des profits probablement colossaux.

Cette année 2011, nous avons beaucoup parlé de la Zone d'Activité Concertée du Banayre où nous avons la fâcheuse impression que les cadeaux de la mairie au promoteur se succèdent :

- nous avons découvert qu'au décours d'une révision du Plan Local d'Urbanisme, une petite partie de la Zone Naturelle située au centre du Banayre, allait être reclassée en zone constructible afin que puisse être financé l'entretien de ce vaste espace vert. Or, dès la réalisation de la Zac, des terrains étaient prévus pour accueillir une structure collective type résidence 3ième âge qui aurait pris en charge dans son fonctionnement l'entretien de la Zone Naturelle. Le promoteur a préféré vendre ces terrains à Monné Decroix qui y a construit les collectifs que l'on connaît, l'opération était plus rentable dans l'immédiat, le problème de l'entretien de la Zone Naturelle repoussé à plus tard !

Et plus tard, on y est ! La Zone Naturelle est la propriété exclusive du promoteur qui aimerait ne plus avoir à payer pour l'entretenir et pour cela, c'est à la mairie qu'il s'est adressé : un nouveau terrain constructible et hop le tour est joué !

Lors du conseil du 26/05, FC 2000 a dénoncé cette manière de faire. De nombreux habitants du Banayre, mécontents, ont assisté au conseil. Ils pourront donner leur avis lors de l'enquête publique. Le Maire a confirmé "que cette zone ne pourra pas être destinée à la construction d'immeubles". Il n'en reste pas moins, si la révision du PLU reste en l'état, que le promoteur va en sortir gagnant. Merci la mairie !

- conseil du 1/09/11 : nous apprenons avec stupeur que ce même promoteur ne s'est pas acquitté de 40 000 €, somme qu'il aurait dû payer à la commune le 1/1/08.

L'origine de cette dette résulte de la Convention d'aménagement de la ZAC (avenant de 2005) qui prévoyait le règlement de 120 000€ en 3 versements de 40 000€ au 1er janvier des années 2006,

REPAS DE NOËL DU 3ième ÂGE

Rappelez vous : lors du conseil du 27/01/11 nous avons demandé que les élus et leurs conjoints paient leur participation à ce repas. Cela a été refusé par les élus de la majorité. Depuis, il y a du progrès, ils viennent de décider que les conjoints des élus et des membres du Conseil d'Administration du CCAS vont payer leur quote-part (30€/personne). Allez, encore un petit effort et que tous, élus et conjoints, payent. Cela fera faire des économies au Centre Communal d'Action Sociale.

L'ARGENT DU CCAS NE DOIT SERVIR QU'À DES ACTIONS SOCIALES !

2007, 2008. Une convention est un accord formel qui lie les signataires. Le Maire a été autorisé à la signer par délibération du conseil municipal du 20/01/05. L'Aménageur, M. Miatto y a apposé sa signature. Le tout, enregistré devant notaire et déposé en préfecture. L'échéance de Janvier 2008 n'a jamais été honorée. Ces 40 000€ (qui équivalent à 1% d'impôt local) n'ont pas été réclamés depuis plus de 3 ans.

A Fonsorbes aussi, on ne prête qu'aux riches. Laxisme surprenant. 2 poids, 2 mesures: Des parents en retard de paiement de cantine scolaire sont rappelés à l'ordre nettement plus vite! Essayez de ne pas payer vos impôts en temps voulu, vous bénéficierez de moins de mansuétude!

FC 2000 a demandé et obtenu que la somme due soit revalorisée en tenant compte de l'inflation (peccadille). Par contre, notre demande de report du vote pour une étude prenant en compte les aspects légaux voire judiciaires de cette affaire n'a pas été entendue. Les intérêts du promoteur ont été préservés par les élus de la majorité qui n'ont pas fait preuve, encore une fois, d'un grand sens moral.